

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION** - Référence unique du mandat (RUM) : \_\_\_\_\_

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas payable par mensualisation.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SIVOM du Born à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du SIVOM du Born.

En cas de litige sur un prélèvement, vous pourrez en faire suspendre l'exécution par simple demande à votre banque. Vous réglerez le différend directement avec le SIVOM du Born.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

N° Client : \_\_\_\_\_ N° Payeur : \_\_\_\_\_ (N° présents sur la facture)

**DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

N°SIRET (si société) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Point de production déchets si différent de l'adresse du débiteur : \_\_\_\_\_

**ORGANISME CRÉANCIER****SIVOM DU BORN**  
115 route de Piche  
40200 Pontenx les forges**Identifiant créancier :**  
FR 95 ZZZ 389404**COMPTE À DÉBITER**

F R \_\_\_\_\_

IBAN (Numéro d'identification international du compte bancaire)

\_\_\_\_\_

BIC (Code international d'identification de votre banque)

**DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ  
(SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :**

Nom du tiers débiteur : \_\_\_\_\_

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le (JJ/MM/AAA) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**DOCUMENT À RENVOYER AU SIVOM DU BORN : 115 route de Piche – 40200 Pontenx les forges  
ou par mail : redevance.om@sivom-du-born.fr****Informatique et libertés** : les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.